

bien loin que le Bill fut trop rigoureux, il seroit peut-être bon dans quatre années d'en passer un plus sévère.

Mr. *Craigie* étoit très surpris de la motion de l'Honorable Membre. L'Honorable Membre avoit voulu secondar sa motion pour £2500, et avant de la proposer, il avoit dit, que c'étoit pour quatre années. Il dit qu'une bonne Milice étoit le salut et le bien le plus essentiel pour le pays, et ce qui devoit être le plus cher aux Canadiens; que sans cela ils ne seroient jamais un peuple respectable; et de chercher à empêcher l'effet de ce Bill seroit rendre un très mauvais service à son pays.

Mr. *Berthelot* dit, qu'en secondant la motion pour £2500, il ne se croyoit pas lié pour les quatre années.

Mr. *Tellier* croyoit que deux années seroient assez; que dans ce tems, ceux qui auroient été exercés, seroient en état de montrer aux autres. Les Honorables Membres ne trouvoient pas le Bill onéreux, mais ils ne connoissoient pas le local des habitants. Il entra dans le détail de leurs travaux pendant l'Été, il représenta ces travaux comme sans relâche; et il dit que s'il avoit de l'éducation, qu'il auroit bien fait des amendements non seulement à ce Bill, mais à bien d'autres, pour le soulagement des Habitants.

Mr. *Le Juge de Bonne* dit, que le Gouvernement étoit bon; qu'il falloit être en état de nous défendre, et de n'être pas à la merci des premiers qui nous attaqueroient; tout ce qu'il pourroit coûter ne seroit rien à proportion de ce qu'on perdrait en ce cas; que quant à lui, s'il croyoit qu'on voulut nous ôter cette loi, il croiroit de son devoir, s'il étoit possible, de la rendre perpétuelle.

Mr. *Berthelot* dit que certainement nous vivions sous un très excellent

Gouvernement, mais que celui qui connoissoit la force de la marine d'Angleterre ne doit pas craindre pour cette Province.

Mr. *L'Orateur* dit que le Gouvernement étoit bon; mais qu'il faut défendre son pays, que le Gouvernement étoit bon ou mauvais. Que si en 1775, on avoit eu une bonne milice, les Bostonnois n'auroient pas entré dans le pays; qu'actuellement que nous étions en paix, qui diroit, que si dans un mois le fort St. Jean ne seroit pas pris comme en 1775. Il dit qu'autre fois, il n'y avoit pas tant de besoin d'une milice disciplinée, parceque le pays n'étoit pas découvert, mais qu'actuellement ce seroit une guerre de raze campagne; et qu'en 1759 dans la bataille sur les plaines, si les Canadiens avoient été exercés, cela auroit peut être tourné autrement. Il insista fortement sur la nécessité d'être en état de se défendre; il dit qu'il n'y avoit pas long-tems qu'on avoit voulu nous attaquer, et que dans la situation actuelle du pays, on n'étoit pas des hommes, mais des moutons, des gens propres à faire des esclaves. Il finit en disant, que le nombre d'hommes tirés des Campagnes et des villes pour 28 jours, ne seroit pas senti; que ce ne seroit tout au plus que 3 hommes par deux compagnies. Si on tiroit les 1200 ce seroit 3 hommes par Compagnie.

L'amendement de Mr. *Berthelot* pour fixer la durée du Bill, fut rejeté—pour 3 contre 22; et la motion de Mr. *Craigie* pour 4 années passa unanimement. Une clause sur ensuite ajoutée au Bill, après la 34<sup>e</sup> clause, sur la proposition de Mr. *Cuthbert*, pour permettre à ceux qui seroient tirés ou commandés pour l'exercice de 28 jours, de donner des substituts de la même paroisse et de l'âge requis; mais que ces substituts ne pourroient plus servir comme substituts avant d'avoir servi à leur tour.